

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 12	<b>L'an deux mille onze</b> Le <b>seize février</b> à vingt heures quarante cinq minutes  <b><u>Date de la convocation</u> : le dix février deux mille onze</b>
<b><u>Présents</u></b> : Josiane CHARRIERE, Vincent TISSOT, Chantal BAILLARD, Laurent FERAT, Rodolphe ADAM, Valérie HORCKMANS, Maryline DURET, Erwan BELLARD, Christine DUBOIS, William BURNET, Sasha JONES, Jean-François BLANDIN.	
<b><u>Absents</u></b> : Yannick ANGLADE, Frédéric MEGARD (sans procuration)	

### Délibération n° 2011.01

#### **Objet : Adhésion à l'ATESAT dans le cadre d'intervention pour la voirie, l'habitat**

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, dans son article 7-1, issu de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001, offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'assistance technique de l'État. Il s'agit de la création d'un service public de proximité qui permet à celles-ci d'être assistées dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. L'État, à travers les prestations d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), agit alors par solidarité envers ces collectivités et pour le maintien d'une présence et de compétences techniques sur l'ensemble du territoire national.

Notre Commune remplit les conditions pour bénéficier en 2011 de l'assistance technique des services déconcentrés de l'Etat.

Il est précisé que le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 pris pour l'application de la loi du 11 décembre 2001 définit une mission de base et des missions complémentaires éventuelles.

**Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION,**

**APPROUVE ET AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat qui prendra effet le 1<sup>er</sup> Avril 2011 pour se terminer le 31/3/2012 avec renouvellement possible par tacite reconduction pour un an, pour les missions ci-dessous :

**- Missions de base :**

- . **Conseils dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat**
- . **Conseils dans le domaine de la voirie**
- . **Assistance à la mise en place d'un service technique**

Objets d'une rémunération forfaitaire par habitant dont tableau du 27/12/2002 multipliée par un coefficient de 1.17 pour 2011, soit 0.87 €/an

**- Missions complémentaires éventuelles :**

- . **Gestion de tableau de classement voirie**

Objet d'une rémunération forfaitaire annuelle dont tableau du 27/12/2002, soit 5 % de la mission de base, multipliée par un coefficient de 1.17 pour 2011

### **Délibération n° 2011.02**

#### **Objet : Convention d'autorisation de plantation forestière parrainée par la Société PHG Développement**

la Société PHGD en accord avec l'ONF a souhaité investir dans une opération éco-citoyenne de plantation forestière dont notre Commune sera bénéficiaire à titre gratuit.

Cette opération de mécénat entre dans le cadre de la reconstitution de notre forêt par la plantation de 600 arbres, suite à l'invasion du bostryche dont certaines espèces ont été affectées.

Cette plantation débutera à l'automne 2011, sous le couvert de l'ONF et pour un montant estimatif de 12000 €.

**Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR,**

**ACCEPTE** le financement de la plantation par la Société PHG Développement

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'autorisation d'intervention avec l'ONF.

### **Délibération n° 2011.03**

#### **Objet : Adhésion de la Commune à la Certification Forestière en Rhône-Alpes**

Notre Commune, souhaite adhérer au processus de certification « PEFC » (Programme de Reconnaissance de Certification Forestière) pour apporter aux produits issus de la forêt communale, les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs, la qualité de la gestion durable et d'en obtenir le label.

**Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR,**

**ACCEPTE** d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable ;

**DEMANDE** à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains du régime forestier relevant de sa mission, les engagements pris par la Commune dans le cadre de son adhésion à PEFC

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette adhésion et d'acquitter la cotisation pour cinq ans, soit 0.11 €/ha/an et 11 € de frais de dossier.

### **Délibération n° 2011.04**

#### **Objet : Travaux sur Réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications au Hameau de la Motte**

Le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2011, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération au Hameau de la Motte et figurant sur le tableau annexe :

- Montant global estimé à	644 660 €
- Participation financière communale	293 443 €
- Frais généraux à la charge de la Commune	19 340 €

**Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR,**

**APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière ;

**S'ENGAGE** à verser au Syane Les **vingt annuités** d'amortissement (hors frais généraux) à la charge de la Commune.

Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1<sup>er</sup> Janvier 2013, aux conditions fixées par le SYANE, après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération ;

**S'ENGAGE** à verser 80 % du montant des frais généraux des travaux et honoraires divers soit 15 472 €, sous forme de fonds propres, lors de l'émission de document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde régularisé lors de l'émission du décompte final.

Début des travaux : Mars 2011

### **Délibération n°2011.05**

#### **Objet : RENOVATION DU LAVOIR PRES DE L'EGLISE**

Un projet de rénovation du lavoir près de l'église est à l'étude afin de créer un espace convivial avec l'édifice, lui-même en cours de restauration. Il serait intéressant d'envisager ces travaux pour pérenniser ce petit patrimoine rural traditionnel, en collaboration avec le CDRA et le CAUE.

**Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR,**

**ACCEPTTE** d'envisager l'étude et les demandes de devis correspondants ;

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du CDRA.

Fin de la réunion : 21 h 45

#### **Questions diverses :**

Demande de Monsieur Erwan BELLARD de fixer des dates pour les Conseils Municipaux.

Il a été décidé tous les 2<sup>e</sup> Mercredis de chaque mois soit :

Le 16 Mars 2011

Le 13 Avril 2011

Le 11 Mai 2011

Le 15 Juin 2011

